

Education Thérapeutique du Patient

Consignes pour le stage

Rappel : outre les sessions de formation d'un volume horaire de 40 heures, la formation comporte 1 jour de stage dans un établissement, un service ou un réseau agréé.

Modalités pratiques

Les formateurs de l'Institut du Thermalisme se tiennent à votre disposition pour vous aider à trouver un lieu de stage. Dans tous les cas, le lieu du stage doit être communiqué au formateur pour qu'il donne son accord.

Le stage doit être effectué au plus tard en juillet 2023.

Quand le choix du stage est fait, le participant doit adresser (ou remettre) un courrier officiel de l'Institut du thermalisme (modèle joint) à la personne auprès de laquelle il effectuera son stage. Cette personne devra signer l'attestation de stage quand celui-ci aura été effectué.

Le participant à la formation adressera à l'Institut du Thermalisme l'attestation signée ainsi qu'un compte rendu de stage. Il s'agit d'un texte d'environ une page rapportant :

- Ce que j'ai découvert pendant la journée de stage,
- Ce qui m'a paru positif,
- Ce que j'en tire pour ma propre pratique.

Enfin, l'Institut du Thermalisme adressera une attestation de formation au participant qui aura assisté aux journées de formation, obtenu la validation du QCM, fourni son attestation et son compte rendu de stage.